SPEPT
ZAC de Cap Malo
Avenue du Phare de la Balue
35520 La Mézière

Parc éolien de la Plaine du Tors

Communes de Val-de-Saâne, Belleville-en-Caux, Calleville-les-Deux-Églises et Saint-Vaast-du-Val

(Département de la Seine-Maritime)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

P.J. n° 1 selon le Cerfa N° 15964*01

Plan de situation du projet 1/25000

Code de l'environnement - Article R181-13 :

"La demande d'autorisation environnementale comprend les éléments communs suivants :

2° La mention du lieu où le projet doit être réalisé ainsi qu'un plan de situation du projet à l'échelle 1/25 000, ou, à défaut au 1/50 000, indiquant son emplacement"

Projet éolien :

- Éolienne en projet
- Éolienne construite
- Poste de livraison électrique
- Raccordement inter-éolien
- Chemin d'accès

Zonage :

- Rayon de 600 m autour des installations correspondant au dixième du rayon d'affichage (6km)
- Rayon d'affichage (6km)

Limites administratives :

- Commune
- XXX Commune inclus dans le rayon d'affichage (6km)

Réalisation cartographique par :
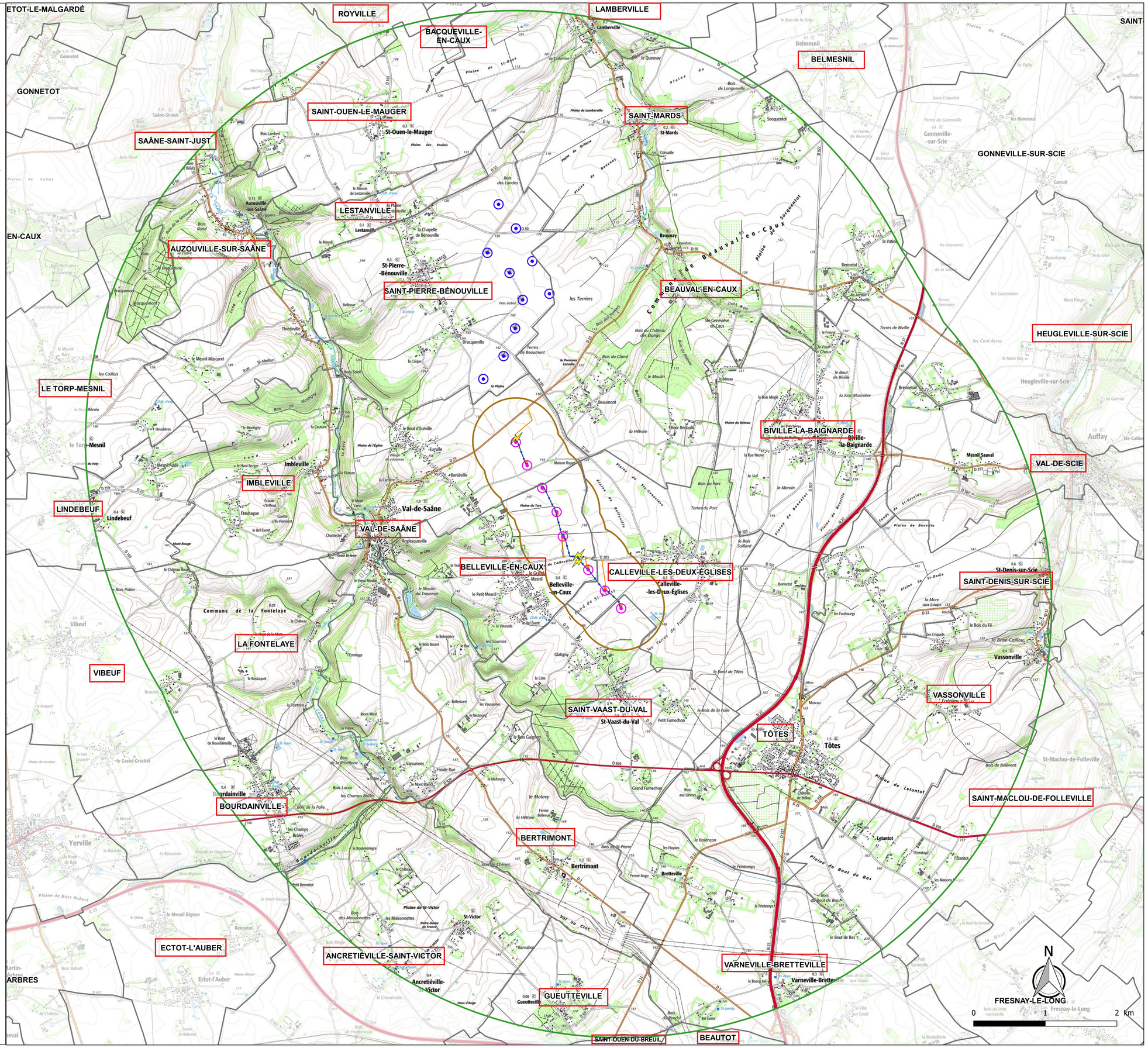
OptiGéo - octobre 2019
Source : IGN © SCAN25 ; OptiGéo
Échelle : 1/25000 - pour conserver cette échelle, document à imprimer au format A1